Nations Unies A/72/269*–S/2017/780



Distr. générale
1[er] août 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 67 b) de l'ordre du jour provisoire**
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 71/315 de l'Assemblée générale, fait le point sur les progrès réalisés depuis la présentation du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/65/152-S/2010/526).

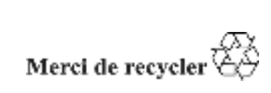
Le présent rapport couvre la période allant de juillet 2016 à juin 2017 et décrit les principaux faits survenus en matière de paix et de sécurité, ainsi que la façon dont ils s'articulent avec le développement durable en Afrique. Il porte sur les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans les domaines prioritaires recensés dans le rapport d'examen et prend la mesure du soutien apporté par l'Organisation à la mise en œuvre des priorités relatives à la paix et à la sécurité figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

En application du mandat énoncé dans la résolution 71/315, qui prévoit l'élaboration de propositions de politique générale sur les obstacles persistants et défis nouveaux auxquels l'Afrique doit faire face, le présent rapport se penche sur le rôle des organisations régionales et de leurs partenaires régionaux et internationaux, notamment de l'ONU, dans la pérennisation de la paix en Afrique, comme prévu par le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril 2017. L'importance de prévenir les conflits et le besoin impératif de s'attaquer à leurs causes profondes pour parvenir à une paix

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 septembre 2017).

** A/72/150.

17-13183* (F) 150917 150917





durable sont également soulignés. En outre, il est préconisé que, dans sa quête d'une paix durable, la communauté internationale, et notamment l'ONU, consolide sa coopération politique, technique, institutionnelle et financière avec les organisations régionales et sous-régionales africaines, étant donné qu'elles interviennent en premier lorsqu'un conflit éclate sur le continent.

I. Introduction

1. En 1998, à la demande du Conseil de sécurité (S/PRST/1997/46), le Secrétaire général a procédé à une analyse approfondie portant sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Dans le rapport présentant cette analyse, il a proposé des mesures propres à prévenir, désamorcer et atténuer les conflits, à instaurer la paix et à promouvoir le développement durable en Afrique (voir A/52/871-S/1998/318).

2. Dans sa résolution 63/304, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport faisant le point sur l'application des recommandations formulées dans le rapport de 1998. À l'issue de larges consultations coordonnées par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, notamment avec le système des Nations Unies par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée un rapport d'examen (A/65/152-S/2010/526) décrivant les progrès accomplis et présentant des recommandations et des propositions pour un engagement renouvelé de l'ONU en Afrique.

3. Dans ce rapport, le Secrétaire général a souligné que les entités des Nations Unies devaient établir les partenariats appropriés afin de renforcer la capacité des organisations régionales africaines en tant que principaux acteurs vis-à-vis de la paix et du développement sur le continent. L'Union africaine, dans sa déclaration solennelle adoptée en 2013 à l'occasion de son cinquantième anniversaire, s'est engagée à ne pas léguer à la prochaine génération d'Africains les lourds fardeaux que sont les conflits, et elle s'emploie à mettre en place l'Architecture africaine de paix et de sécurité. En outre, la notion de pérennisation de la paix, y compris de prévention des conflits et de relèvement postconflit, présentée dans le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/69/968-S/2015/490), consacre l'existence de liens étroits entre la paix et le développement durables, ainsi que l'importance d'encourager à la fois la pérennisation de la paix et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

4. Dans ce contexte, le présent rapport, établi en consultation avec l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, présidée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, rend compte des faits importants en matière de paix et de sécurité survenus en Afrique (sect. II) et dresse le bilan des principales mesures et initiatives engagées par le système des Nations Unies entre juillet 2016 et juin 2017 pour mettre en œuvre les recommandations du rapport d'examen (sect. III). Le rapport présente également le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la pérennisation de la paix en Afrique (sect. IV), ainsi que des recommandations pour renforcer ce rôle et le partenariat des organisations avec la communauté internationale, y compris avec l'ONU (sect. V).

II. Année à l'examen

5. Au cours de la période considérée, l'Afrique a continué d'avancer à pas de géants sur la voie du développement, de la prospérité et de la paix. Dans l'esprit de l'aspiration n° 4 (« une Afrique où règnent la paix et la sécurité ») de l'Agenda 2063, l'Union africaine a pris en juillet 2016 la décision historique d'instaurer une taxe de 0,2 % sur certaines importations destinées au continent africain. Cette taxe est destinée à doter le Fonds pour la paix de l'Union africaine d'un montant estimé à 400 millions de dollars d'ici à 2020 dans l'optique, notamment, de financer de manière fiable et prévisible la paix et la sécurité et d'assurer une source de

financement équitable et prévisible à l'Union africaine, afin de garantir l'autonomie financière de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Dans sa résolution 2320 (2016), le Conseil de sécurité a salué cette décision. Sous la direction du Président rwandais Paul Kagame, l'Union africaine a également lancé une réforme des institutions pour faire de l'organisation un organe continental autonome d'ici à 2018.

6. Les États membres de l'Union africaine se sont employés, durant l'année 2017, à tirer pleinement parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse. Conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité, dans laquelle le Conseil a souligné qu'il importait d'élaborer des politiques sur l'engagement et la participation des jeunes à la vie politique et aux processus de paix, l'Union africaine a élaboré une feuille de route présentant la nécessité d'investir dans des mécanismes politiques inclusifs, représentatifs et participatifs au titre du pilier Droits, gouvernance et autonomisation de la jeunesse. En janvier 2017, l'Union africaine a également adopté un plan directeur sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, qui offre des orientations pratiques aux pays africains, aux organisations régionales et à d'autres partenaires en vue de guider leurs efforts pour promouvoir la paix et la sécurité sur le continent.

7. En ce qui concerne la gouvernance, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a poursuivi son processus de revitalisation. En août 2016, lors du Forum africain d'évaluation par les pairs, plusieurs décisions et recommandations relatives au renforcement des capacités humaines, financières et institutionnelles du Mécanisme ont été adoptées. En outre, en janvier 2017, les dirigeants de l'Union africaine ont élargi le mandat de suivi et d'examen du Mécanisme, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

8. Dans l'ensemble, les pays africains ont continué d'enregistrer une croissance économique tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en s'efforçant de les prévenir et de les gérer ; ce faisant, ils ont lutté contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Leurs principales réalisations économiques sont décrites dans le rapport du Secrétaire général sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/72/223).

9. Au cours de la période considérée, sept élections présidentielles se sont tenues en Afrique. Au Cabo Verde, au Gabon et en Zambie, les chefs d'État sortants ont été réélus tandis qu'en Gambie, au Ghana, à Sao Tomé-et-Principe et en Somalie, de nouveaux présidents ont été élus. La plupart de ces élections ont été conduites de manière participative, transparente et pacifique. Certains résultats électoraux demeuraient toutefois controversés, ce qui a nui à la stabilité politique et au développement socio-économique.

10. En Gambie, le Président sortant a contesté les résultats de l'élection présidentielle de décembre 2016, ce qui a attisé les tensions politiques dans le pays. Dans les semaines qui ont suivi, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et la communauté internationale, y compris l'ONU, ont mené d'intenses négociations, à l'issue desquelles le Président a accepté de quitter le pays en janvier 2017, ce qui a permis d'éviter une intervention militaire de la Communauté économique. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a engagé un dialogue avec toutes les parties concernées pour contribuer à la résolution pacifique de la crise en Gambie.

11. Au Gabon, les tensions sont restées fortes entre le Gouvernement et l'opposition à la suite de l'élection présidentielle contestée d'août 2016.

À l'initiative du Gouvernement, un dialogue national a été engagé sur fond de crise latente. Dans les rangs de l'opposition, des inquiétudes se sont fait jour quant à l'issue du dialogue, ce qui rendu le processus de réconciliation plus compliqué encore et accru le risque d'une nouvelle flambée de violences. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a activement poursuivi ses efforts tout au long de la crise électorale.

12. En République centrafricaine, les progrès accomplis en matière de politique et de sécurité ont produit des résultats mitigés. L'État a cherché à conduire des réformes, à rétablir les institutions clefs et à faire avancer le dialogue avec tous les groupes armés. La communauté internationale a quant à elle continué de fournir un appui crucial à l'État, notamment par l'intermédiaire de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, encadrée par l'Union africaine avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de l'Angola, du Congo et du Tchad. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a également pris les mesures qui s'imposaient pour prévenir la violence, protéger les civils, appuyer les institutions démocratiques et promouvoir le dialogue politique. Elle va continuer, par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission, d'aider les autorités nationales à promouvoir la paix et la sécurité, tandis que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale plaidera pour qu'au niveau sous-régional, des engagements constructifs soient pris pour une sortie de crise.

13. En République démocratique du Congo, les tensions politiques ont augmenté alors que le deuxième mandat du Président touchait à sa fin en décembre 2016. Ce même mois, la conclusion d'un accord politique, sous les auspices de la Conférence épiscopale nationale, a permis de trouver une solution temporaire à la crise. L'application de l'accord a toutefois subi bien des revers en raison du manque de respect des engagements et du manque d'organisation de certains acteurs de l'opposition politique. Une partie de l'opposition a par exemple condamné les circonstances entourant la signature d'un arrangement spécial pour l'application de l'accord, la désignation d'un nouveau premier ministre et la formation d'un nouveau gouvernement d'unité nationale, ce qui a plongé le pays dans un climat d'incertitude politique accrue. Dans le même temps, des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et des milices dans les régions du Kasaï ont continué de répandre la violence. Le meurtre de deux experts de l'ONU qui menaient une enquête mandatée par le Conseil de sécurité fait actuellement l'objet d'une enquête, tandis que le Conseil des droits de l'homme a mis en place une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur des allégations plus générales d'actes de violence. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ainsi que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ont continué de soutenir pleinement les actions en faveur de la paix, de la sécurité et du développement.

14. La Somalie a achevé sa transition vers un système parlementaire fédéral bicaméral, constitué de près de 25 % de parlementaires femmes. En outre, 18 % des membres du Parlement ont moins de 35 ans et près de la moitié ont été élus pour la première fois. Le Parlement a également élu un nouveau Président fédéral en février 2017. Le transfert sans heurts du pouvoir et la formation rapide d'un nouveau gouvernement ont donné une nouvelle impulsion aux priorités en matière de consolidation de la paix. En mars 2017, le Secrétaire général s'est rendu à Mogadiscio et à Baidoa pour sa première visite officielle sur le terrain. Il a exprimé

sa solidarité avec le peuple somalien et s'est félicité de leurs efforts pour organiser avec succès une élection présidentielle en dépit de l'épisode de famine causé par la sécheresse, à laquelle l'État a dû faire face avec l'aide des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

15. Sur le plan de la sécurité, la Mission de l'Union africaine en Somalie a continué de combattre les Chabab. Alors que 2017 marque la dixième année de son déploiement, l'édification d'institutions sécuritaires somaliennes est devenue une priorité absolue. Ces derniers mois, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'assurer le transfert, sous certaines conditions, des responsabilités de sécurité de la Mission aux forces de sécurité somaliennes, afin qu'un secteur de la sécurité compétent puisse voir le jour.

16. Les progrès réalisés pour mettre en œuvre l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud sont restés minimes. En décembre 2016, le Président du Soudan du Sud a annoncé qu'engager un dialogue national figurait en haut de sa liste de priorités pour 2017. Sachant que les offensives militaires contre des bastions de l'opposition se sont poursuivies tout au long de l'année, cette annonce a été accueillie avec beaucoup de scepticisme par les partis d'opposition, la société civile et les organisations confessionnelles. Elle reste peu crédible, quand bien même un comité directeur élargi a prêté serment en mai 2017.

17. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a continué de s'efforcer d'améliorer la protection des civils, malgré le fait qu'elle a été considérablement freinée dans ses efforts par les forces gouvernementales. Bien que dans certaines régions, l'alerte sur le risque de famine ait été levée, 7,8 millions de personnes au Soudan du Sud ont toujours besoin d'une aide humanitaire. Les offensives militaires et les niveaux élevés d'insécurité alimentaire ont contraint plus de 3,8 millions de personnes au départ, ce qui signifie que le Soudan du Sud traverse la crise des réfugiés connaissant l'expansion la plus rapide au monde. Le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud et les représentants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement sont toujours encouragés par l'ONU à promouvoir un dialogue national et à mettre en œuvre l'accord de paix.

18. Au cours de la période considérée, peu de progrès ont été accomplis s'agissant de résoudre ou d'atténuer les problèmes non réglés découlant de la sécession entre le Soudan et le Soudan du Sud. Les progrès ont de fait été insuffisants, en particulier concernant la mise en œuvre de neuf accords signés entre les deux Gouvernements le 27 septembre 2012. En outre, aucune avancée majeure n'a été réalisée en ce qui concerne les arrangements provisoires dans la zone d'Abyei ou son statut final, en dépit de l'engagement continu du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, appuyé par l'ONU.

19. Au Darfour, les combats entre les forces gouvernementales et les groupes armés n'étant pas parties à l'accord de paix se sont considérablement calmés. Toutefois, les violents heurts entre communautés et la criminalité généralisée impliquant des milices armées sont toujours cause d'insécurité et de déplacements de population prolongés et à grande échelle. L'accord de paix n'a pas été pleinement mis en œuvre, et les négociations avec les non-signataires sont au point mort. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour est en cours de reconfiguration, l'objectif étant de réduire sa présence et de mettre l'accent sur la protection des civils et la stabilisation.

20. En Guinée-Bissau, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires internationaux ont appuyé le processus de médiation conduit par la CEDEAO, qui a négocié un plan d'action en six points, adopté le 10 septembre 2016, et l'Accord de Conakry, conclu le 14 octobre 2016. La

Communauté économique a préparé un plan de sortie de crise viable, mais les acteurs nationaux doivent encore prendre des mesures concrètes pour assurer la nomination d'un premier ministre par consensus et la formation d'un gouvernement représentatif. En juin 2017, lors d'un sommet à Monrovia, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique ont donné trois mois supplémentaires aux parties au conflit pour sortir de l'impasse politique et ont prorogé le mandat de la mission de sécurité de la Communauté en Guinée-Bissau jusqu'à fin septembre 2017.

21. Au Burundi, deux ans après le début de la crise, l'impasse est plus profonde et la marge de manœuvre politique s'est considérablement réduite. Malgré quelques améliorations en matière de sécurité, les meurtres, les disparitions, les détentions arbitraires, les enlèvements et les activités paramilitaires des Imbonerakure, la ligue de jeunesse du parti au pouvoir, seraient toujours d'actualité sous le Gouvernement actuel et dans les rangs de ses forces de sécurité. Par conséquent, le développement économique et la situation humanitaire se sont gravement détériorés et les réfugiés fuient vers d'autres pays de la région à un rythme constant, raison pour laquelle une unité de la police des Nations Unies mandatée par le Conseil de sécurité sera déployée. Dans l'intervalle, des efforts continuent d'être réalisés au niveau régional, sous l'impulsion de la Communauté d'Afrique de l'Est, pour promouvoir la concertation politique sans exclusive.

22. Le terrorisme et l'extrémisme violent restent une menace majeure contre la paix et la sécurité en Afrique. Les populations civiles, y compris les femmes et les enfants, et les forces de sécurité dans les pays du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad) ainsi qu'au Burkina Faso et au Mali, continuent d'être la cible d'attaques terroristes. Dans les régions les plus touchées, en particulier dans le nord-est du Nigéria, plus de 2,5 millions de personnes sont déplacées dans leur propre pays, réfugiées ou rapatriées.

23. La Force multinationale mixte, créée par des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad et le Bénin, ont déployé des efforts considérables pour déloger Boko Haram de ses bastions. En février 2017, un nouvel accord d'appui à la mise en œuvre et un mémorandum d'accord ont été signés entre la Commission de l'Union africaine et les pays qui fournissent des contingents à la Force, avec le soutien du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Dans sa résolution 2359 (2017), le Conseil de sécurité a pris note de l'adoption par le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad d'une initiative régionale similaire, prévoyant le déploiement d'une force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel ayant pour objet de combattre l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée dans la région du Sahel. La situation des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre Boko Haram demeure préoccupante, des violations graves, notamment des exécutions et des détentions arbitraires, ayant été signalées. Les États Membres concernés devront agir sans plus tarder.

24. En Libye, la situation demeure tendue et le processus de transition n'a pas été pleinement mis en œuvre, étant donné que des institutions parallèles continuent d'exister. Les institutions de l'administration centrale ont perdu leur autorité, et de nombreux groupes extrémistes non étatiques exercent leur pouvoir de fait sur certaines régions, ce qui s'est traduit par une augmentation des activités de trafic illicite. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye continue de s'acquitter de son mandat lié à la mise en œuvre de l'Accord politique libyen.

25. Au Mali, la mise en œuvre de l'accord de paix a eu des effets positifs et a notamment permis de mettre en place des autorités intérimaires dans chacune des cinq régions du nord, de tenir une conférence d'entente nationale et de mettre en train un processus de révision constitutionnelle. Toutefois, des réformes

institutionnelles et politiques clefs prévues par l'accord de paix sont toujours en souffrance. Des retards de mise en œuvre persistants ont freiné le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes et le rétablissement de l'autorité étatique dans le nord et le centre du pays. Dans ce contexte, un climat d'insécurité continue de se propager dans le centre et le sud du Mali, ainsi qu'à ses frontières.

Mettre davantage l'accent sur le lien entre paix et développement

26. En janvier 2017, lors du débat de haut niveau convoqué par le Président de l'Assemblée générale autour du thème : « Construire une paix durable pour tous : les synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix », il a été question de la complémentarité des liens entre le Programme 2030 et la pérennisation de la paix. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 soulignent tous deux l'importance du lien entre paix et développement et encouragent l'adoption d'une approche globale pour parvenir à la réalisation d'un développement et d'une paix durables.

27. Le 19 avril 2017, le Secrétaire général a convoqué la première conférence annuelle ONU-Union africaine, au Siège de l'Organisation, avec le Président de la Commission de l'Union africaine. Au cours de la conférence, les participants se sont accordés sur la nécessité d'encourager les synergies et la complémentarité entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et sur le fait qu'ils devaient tous deux permettre d'appréhender le lien fondamental entre paix et développement, ainsi que la question de la bonne gouvernance, de manière globale et intégrée.

28. En vue de renforcer les liens entre paix et développement au niveau intergouvernemental, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont organisé en juin 2017 une réunion conjointe entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix sur la situation au Sahel. Les participants ont souligné qu'il fallait éviter d'accorder une importance démesurée à la sécurité et s'attaquer aux causes profondes des conflits, qui sont de nature sociale, économique et environnementale.

III. Application des recommandations formulées dans le rapport d'examen

29. La présente section met en lumière les initiatives et mesures prises récemment par les organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport portant sur l'examen d'ensemble (A/65/152-S/2010/526).

A. Coopération institutionnelle

30. En décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/254 sur le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027. Ce partenariat offre à la coopération ONU-Union africaine une assise globale grâce au Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, ce qui permettra aux organismes des Nations Unies de fournir à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales des programmes d'appui complets, pour garantir la mise en œuvre efficace, cohérente et coordonnée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

31. Pendant la première conférence annuelle ONU-Union africaine, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de

sécurité. Celui-ci vise à renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine par l'instauration d'un partenariat plus stratégique, systématique et prévisible fondé sur leurs avantages comparatifs respectifs et leur complémentarité en matière de paix et de sécurité, et à renforcer la coordination et les synergies opérationnelles pour affronter les problèmes de sécurité en Afrique, au fil des conflits.

32. En octobre 2016, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé avec la Commission économique pour l'Afrique et le Département de l'information la Semaine de l'Afrique 2016, consacrée au thème « Renforcer les partenariats au bénéfice du développement durable et inclusif, de la bonne gouvernance, de la paix et la stabilité en Afrique » Les manifestations de haut niveau, qui se sont étalées sur une semaine, ont été organisées en collaboration avec l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les communautés économiques régionales et les membres de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique. Cette semaine a été l'occasion de jeter les bases d'un cadre global solide et inclusif aux fins de promouvoir le développement durable en Afrique grâce à des partenariats renforcés.

B. Prévention des conflits, maintien de la paix et gestion des conflits

33. En s'appuyant sur leurs mandats respectifs, les entités des Nations Unies ont continué de soutenir le règlement des conflits en Afrique. En vue de rétablir le dialogue intercommunautaire autour de l'utilisation des terres, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a créé un service local de santé animale dans la zone administrative d'Abyei, que le Soudan et le Soudan du Sud se disputent. Ce projet relatif aux moyens de subsistance visait à encourager la stabilité sociale entre les Ngok Dinka et les Misseriya. Il est en train d'être mis en œuvre dans d'autres zones frontalières du Soudan du Sud et ses pays voisins.

34. Un nouveau programme conjoint sur l'égalité des sexes, les ressources naturelles et la consolidation de la paix a été mis en place par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le projet pilote initial a commencé par être lancé dans le Kordofan septentrional. Au cours de sa première année d'existence, l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire d'ONU-Femmes a permis de mobiliser 6,7 millions de dollars. Au Burundi, les médiatrices soutenues par cet Instrument ont joué un rôle important dans la résolution des conflits, et plus de 600 000 personnes ont pris part aux échanges au plan local.

35. En ce qui concerne la prévention des conflits liés à la gestion des ressources, une initiative intergouvernementale africaine sur la durabilité, la stabilité et la sécurité, dévoilée lors de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Marrakech (Maroc) en novembre 2016, a notamment pour visée de prévenir les menaces émergentes posées par l'épuisement et la mauvaise gestion des ressources naturelles. Le secrétariat de l'équipe spéciale chargée de cette initiative est assuré par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

36. En ce qui concerne le volet prévention de la protection des enfants contre la violence, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en

temps de conflit armé a élaboré un plan d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants ainsi qu'à prévenir ce phénomène et la violence sexuelle contre les enfants, lequel a été signé avec la Coordination des mouvements de l'Azawad au Mali. Elle a également élaboré un plan d'action pour faire cesser et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants au Soudan, signé avec le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord.

C. Consolidation de la paix après les conflits et relèvement postconflit

37. Le système des Nations Unies a fourni aux pays africains se relevant d'un conflit une assistance ciblée en matière de politiques et de projets. Au Mali, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a appuyé un projet d'éducation en faveur de la paix, dont ont bénéficié 355 écoliers à Tombouctou. En outre, 495 autres enfants ont reçu une formation pour être les ambassadeurs d'un programme en faveur de la reprise de la scolarité, de sorte à ce qu'ils sensibilisent leur communauté à cette thématique en engageant un dialogue autour de la paix et de la cohésion sociale. En participant, au niveau local, à des débats et à des émissions de radio destinés à ce qu'ils acquièrent les outils nécessaires pour promouvoir la paix et l'entente, les enfants ont pu diffuser leurs connaissances et convaincre 325 000 parents de l'importance de la paix, de la cohésion et de la stabilité. Dans le cadre de l'Académie sur les statistiques et l'analyse du marché du travail, qui s'est tenue du 24 octobre au 4 novembre 2016 en Côte d'Ivoire, l'Organisation internationale du Travail a souligné que le travail décent était un outil de consolidation de la paix et de résilience en Afrique.

38. Dans son rapport de 2017 sur le développement en Afrique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a souligné que le tourisme pouvait permettre de réduire les risques de conflit, de consolider la paix par la création d'emplois et de promouvoir le développement social et économique. Le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie a évalué le programme d'assistance inconditionnelle en espèces en place dans l'est de la République démocratique du Congo et a assuré qu'il avait une incidence positive sur les investissements des ménages dans le bétail, et qu'il permettait d'augmenter le taux de scolarisation et d'améliorer la résilience.

D. Croissance économique soutenue et développement durable

39. Le système des Nations Unies a continué de fournir à appui considérable en vue de soutenir le développement socioéconomique de l'Afrique et d'encourager la résilience pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. En juillet 2016, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et la CNUCED ont organisé ensemble une réunion de haut niveau sur le tourisme et le développement durable en Afrique, en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme. Cette réunion était une occasion unique pour les acteurs du secteur du tourisme de débattre de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a facilité le partage à l'échelle mondiale des connaissances sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) en Afrique, en organisant des réunions sur l'énergie durable à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en décembre 2016 et sur la connectivité à haut débit, à Dakar, en février 2017.

40. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a fourni à la Guinée des services consultatifs afin qu'elle intègre l'administration en ligne à ses stratégies de développement durable et qu'elle renforce ses capacités institutionnelles et humaines, de sorte à atteindre les objectifs de développement durable. Au Soudan du Sud, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a mis en œuvre, en coopération avec le Canada, un projet d'appui aux pêcheurs et à l'industrie de la pêche doté de 11 millions de dollars, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, de créer des emplois et de soutenir le secteur de la pêche. Le Fonds international de développement agricole a collaboré avec le NEPAD dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, afin d'appuyer l'application de mesures étatiques multisectorielles efficaces dans le domaine de la nutrition.

E. Droits de l'homme et affaires humanitaires

41. Pour donner suite aux décisions prises lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, l'équipe de pays des Nations Unies au Nigéria a élaboré, sous la direction du Bureau de la Coordination des affaires humanitaires, une vision commune et une « marche à suivre » pour l'établissement d'un programme coordonné axé sur l'aide humanitaire et l'aide au développement dans le nord-est du pays, en vue de dépasser la fracture humanitaire-développement, conformément à la nouvelle méthode de travail.

42. Le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme fournit un appui technique, financier et humain en matière de ressources en vue, notamment, de l'élaboration d'un plan d'action sur 10 ans dans le cadre de la Décennie africaine des droits de l'homme (2016-2026), qui sera présenté pour adoption au Sommet de l'Union africaine en janvier 2018. Le plan d'action repose sur des mesures à l'échelle du continent, destinées à faire progresser la lutte en faveur des droits de l'homme. Il convient également de noter qu'en menant des initiatives conjointes, l'ONU et l'Union africaine se soutiennent mutuellement et collaborent pour mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU.

F. Gouvernance, état de droit et administration de la justice

43. En marge du sixième sommet de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, de concert avec l'État kényan, l'Union africaine et le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, a convoqué une réunion de haut niveau autour de l'appui offert par la Conférence internationale de Tokyo à la bonne gouvernance en Afrique. Cette manifestation était l'occasion de demander qu'à l'issue de la Conférence, un appui technologique et financier soit fourni au Mécanisme et que l'indice de la sécurité humaine en Afrique soit mis en œuvre, comme le prévoit l'Agenda 2063.

44. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et ONU-Femmes ont aidé les autorités maliennes à rétablir l'état de droit, à améliorer l'accès des femmes à la justice et à combattre l'impunité. Elles ont également aidé la Commission vérité, justice et réconciliation malienne à traiter les questions d'égalité des sexes et de justice transitionnelle. L'Organisation maritime internationale œuvre, aux côtés du Gouvernement fédéral somalien et des autorités régionales somaliennes, au rétablissement d'une administration maritime, y compris à l'actualisation du code maritime du pays et des cadres juridiques et organisationnels y relatifs.

G. Autonomisation des femmes et égalité des sexes dans les domaines de la paix et de la sécurité

45. La FAO a continué de travailler sur des questions relatives à la sécurité alimentaire et à l'agriculture, notamment sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la protection contre la violence sexiste. Ainsi, des clubs FAO-Dimitra – qui offrent une approche personnalisée faisant place aux femmes pour garantir un développement participatif enraciné dans la communauté locale – sont ouverts dans des centaines de collectivités rurales en Afrique.

46. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a apporté son appui à la Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi qu'à de nombreuses initiatives pour l'égalité des sexes et les droits de la femme, avec la Commission de l'Union africaine, dans des domaines tels que la problématique hommes-femmes, la lutte contre l'extrémisme violent et les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. Le Haut-Commissariat s'emploie également à promouvoir l'élaboration de guides normalisés sur le suivi de la situation des droits de l'homme et veille à ce que la question des droits de l'homme et une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes soient intégrés dans les Directives de l'Union africaine pour le suivi des élections.

H. Réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration

47. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la Banque mondiale ont aidé l'Union africaine à élaborer un projet de programme ayant pour objet de lui fournir des orientations stratégiques alors qu'elle entre dans la deuxième phase de son programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (2017-2019). Le projet comprend la fourniture d'un appui opérationnel aux interventions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la consolidation de la collaboration entre l'Union africaine, l'ONU et la Banque mondiale concernant le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et le recensement des domaines stratégiques prioritaires.

48. L'UNICEF a contribué à la libération de 7 590 enfants associés à des forces et groupes armés en menant en 2016 des programmes officiels de désarmement, de démobilisation et de réintégration en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Environ 12 600 autres enfants associés ou soupçonnés d'être associés à des forces et groupes armés ont été libérés en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, dans les pays du bassin du lac Tchad et au Mali.

I. Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites et de la criminalité transnationale organisée

49. Le Bureau des affaires de désarmement contribue à l'exécution de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en mettant en œuvre un projet triennal de renforcement des capacités visant à lutter contre le trafic des armes légères et de petit calibre. En outre, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Bureau dispense une formation sur le contrôle des armes de petit calibre à des pays du bassin du lac Tchad afin de prévenir le détournement d'armes au profit de groupes armés non étatiques.

J. Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

50. Face aux menaces grandissantes que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent, le système des Nations Unies a renforcé son appui à l'Afrique. Le Bureau de lutte contre le terrorisme apporte son aide au moyen de projets visant à promouvoir une approche stratégique du renforcement des capacités dans des domaines tels que la sécurité aux frontières et la lutte contre le phénomène des combattants terroristes étrangers et les enlèvements contre rançon. Une assistance est également fournie à l'Afrique de l'Est, à l'Afrique centrale et à l'Afrique australe en vue d'élaborer et d'appliquer des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

51. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué de promouvoir la ratification et l'application de 19 instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme. Il a également fourni une assistance technique et dispensé une formation à plusieurs pays du Maghreb concernant la législation antiterroriste et la coopération internationale en matière pénale.

IV. Obstacles persistants et défis nouveaux en Afrique : le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la pérennisation de la paix

52. Conformément à la résolution 71/315 de l'Assemblée générale, la présente section met en lumière les obstacles persistants et les défis nouveaux auxquels l'Afrique fait face. La pérennisation de la paix étant l'un de ces défis les plus urgents, le présent rapport est axé sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la réalisation de cet objectif. Depuis son entrée en fonctions au début de 2017, le Secrétaire général a fait part de sa vision de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix et a vigoureusement défendu ce programme.

53. Dans son rapport, le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix a souligné qu'il fallait mettre en place des stratégies globales en matière de conflits et que la pérennisation de la paix ne devrait pas être considérée uniquement comme une activité faisant suite à un conflit, mais comme une activité prioritaire à mener durant toutes les phases du cycle des conflits. Il a également souligné qu'il fallait favoriser une appropriation nationale sans exclusive de la pérennisation de la paix et préconisé le renforcement des partenariats avec les organisations régionales. Ces points essentiels ont été repris dans la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et dans la résolution 70/262 de l'Assemblée générale sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, adoptées le 27 avril 2016.

54. Au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, il est reconnu que les accords régionaux ont un rôle essentiel à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les organisations régionales sont plus proches des zones de conflit, ce qui leur donne souvent une bien meilleure compréhension du contexte et de la dynamique des conflits dans la région. Elles ont d'autant plus de raisons de vouloir résoudre un conflit que celui-ci peut facilement toucher les pays voisins. Bien que la proximité géographique puisse créer des intérêts nationaux qui peuvent nuire à la résolution des conflits, elle réduit également le coût des interventions.

55. De plus, le rôle des organisations régionales dans la pérennisation de la paix est devenu de plus en plus essentiel compte tenu, en particulier, de l'apparition de

nouvelles menaces transfrontières, telles que l'extrémisme violent, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans le bassin du lac Tchad, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, entre autres régions, ainsi que dans plusieurs situations d'après conflit dans des pays africains où les conflits ont repris. En outre, quelques situations d'urgence complexes et fragiles minent encore l'Afrique et résistent à toutes les initiatives de gestion des conflits.

A. Pérennisation de la paix et création d'un environnement favorable à la paix en Afrique : normes, politiques et structures

56. En 2002, après la signature de son Acte constitutif, l'Union africaine a adopté le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à la suite de quoi l'Architecture africaine de paix et de sécurité a été établie. L'objectif était d'apporter des solutions africaines aux problèmes africains de paix et de sécurité. Le pilier principal de l'Architecture est le Conseil de paix et de sécurité, appuyé par le Groupe des Sages, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, la Force africaine en attente et le Fonds pour la paix. Le Protocole prévoit la mise en place de divers mécanismes de pérennisation de la paix, allant de la prévention et de la gestion des conflits au relèvement après un conflit.

57. Les huit communautés économiques régionales et deux mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui constituent le socle de l'Union africaine, sont devenus essentiels à l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique. Les huit communautés ont toutes adopté des protocoles, chartes, traités et stratégies visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Par exemple, le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO, adopté en 1999, complété par le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001 et le Cadre stratégique de prévention des conflits de 2008, est sans doute le protocole le plus complet en matière de paix et de sécurité jamais adopté par une communauté économique régionale. La CEDEAO a également créé des institutions et des programmes visant à pérenniser la paix.

58. La mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 aidera à s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment en promouvant l'égalité, la justice et une bonne gouvernance, en favorisant la croissance économique, en donnant accès à l'éducation, aux services de santé et aux perspectives d'emploi sur un pied d'égalité, en construisant des sociétés justes et inclusives, en donnant aux femmes et aux jeunes les moyens d'être les moteurs de la paix, et en ne laissant personne de côté. À cet égard, étant chargées de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, les communautés économiques régionales jouent un rôle clef dans l'élaboration de politiques au niveau sous-régional, notamment en alignant leurs plans stratégiques sur l'Agenda 2063, en menant à bien des programmes tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique et en mettant en place des instruments régionaux de suivi et d'évaluation.

1. Pérennisation de la paix

59. Conformément à la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et à la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, la pérennisation de la paix comprend : a) des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, telles que la diplomatie préventive, l'alerte rapide et la médiation ainsi que des activités de relèvement et de réconciliation après un conflit afin d'éviter sa reprise; et b) des activités qui contribuent à créer un environnement propice à la paix et au développement en s'attaquant aux causes

profondes des conflits, notamment des activités de reconstruction et de renforcement des capacités et de la résilience. Ces deux catégories d'activités sont étroitement liées et se renforcent mutuellement, d'où l'importance d'adopter des approches cohérentes, intégrées et globales. En outre, la promotion d'institutions solides et sans exclusive peut empêcher les conflits d'éclater dans les pays sortant d'un conflit ou dans ceux qui n'en ont pas connu, mais où des risques existent.

i) Diplomatie préventive, médiation et alerte rapide

60. La prévention des conflits est essentielle pour pérenniser la paix. L'Union africaine a fait de cette prévention une priorité stratégique clef car elle est plus efficace, permet d'éviter les souffrances humaines et est bien moins coûteuse en ressources humaines et financières qu'intervenir une fois le conflit déclaré. Le Groupe des Sages et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent sont les principaux mécanismes de prévention des conflits de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Le Groupe se compose de cinq sommités qui fournissent un appui en matière de diplomatie préventive au Conseil de paix et de sécurité et au Président de la Commission de l'Union africaine. Sachant que nombre de communautés économiques régionales ont également mis en place des structures semblables au Groupe des Sages, l'Union africaine et les communautés ont créé en 2013 le Réseau panafricain des Sages en vue de favoriser la coordination entre les acteurs de la diplomatie préventive et de la médiation.

61. En Afrique, les mesures de prévention ont contribué à apaiser les tensions dans de nombreuses situations. Dans le cas des conflits liés aux élections, l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont favorisé le recours à des mécanismes de prévention, notamment à des missions politiques pré-électorales et à des missions d'observation et de surveillance électorales, comme lors de l'action menée avec succès par la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU en faveur de la tenue pacifique de l'élection présidentielle ghanéenne en décembre 2016. En parallèle, le Groupe des Sages de l'Union africaine a souvent des difficultés pour coordonner les divers processus de diplomatie préventive, sachant que, pour tenter de régler un même conflit, les communautés économiques régionales, l'Union africaine et l'ONU créent différents groupes ou nomment chacune des représentants ou des envoyés spéciaux et que ces nombreuses initiatives distinctes se chevauchent souvent.

62. L'Union africaine a mis en place le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, qui permet de recueillir et d'analyser des informations ayant trait à la paix et à la sécurité qui serviront à guider le Conseil de paix et de sécurité par l'intermédiaire du Président de la Commission de l'Union africaine. De nombreuses communautés économiques régionales ont également établi des systèmes d'alerte rapide au niveau sous-régional. Toutefois, la coordination entre le système continental et les systèmes sous-régionaux peut encore être améliorée, tout comme celle entre les systèmes sous-régionaux. Les dispositifs d'alerte rapide sont rarement intégrés de façon systématique dans les processus de prise de décision d'une manière qui puisse donner lieu à une intervention rapide. Il est essentiel de mettre en place des voies de communication bien définies pour adresser les informations relatives aux alertes rapides aux organes décisionnels, notamment au Conseil de paix et de sécurité, comme indiqué dans le plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

ii) Reconstruction après les conflits

63. La reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix sont indispensables pour pérenniser la paix et empêcher que les pays ne s'enlisent dans

un nouveau conflit. Certaines initiatives de reconstruction après les conflits, telles que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, visent directement à pérenniser la paix, tandis que d'autres, comme le renforcement des institutions et la réconciliation après les conflits, contribuent à créer un environnement propice à la paix et au développement. La reconstruction après un conflit doit également créer des moyens de subsistance dans divers secteurs afin que la pérennisation de la paix soit viable.

64. Dans le cas de l'Union africaine, le Cadre d'action pour la reconstruction et le développement post-conflit et l'Initiative africaine de solidarité, qui a été lancée en vue de mobiliser des ressources pour le Cadre, fournissent des directives pour la conception d'activités de reconstruction après les conflits. L'Union africaine prévoit l'adoption de politiques régionales de reconstruction et de développement après un conflit dans chaque communauté économique régionale. Si l'Union africaine a mis en œuvre plusieurs initiatives de reconstruction et de développement dans des pays sortant de conflits, comme la République centrafricaine, le Libéria ou la Guinée-Bissau, ces programmes, en particulier l'Initiative africaine de solidarité, se heurtent constamment à de graves difficultés s'agissant de mobiliser des ressources financières pour mener efficacement des projets de relèvement.

65. Au niveau sous-régional, certaines communautés économiques régionales ont exécuté avec succès des programmes de reconstruction et de développement d'après conflit, tels que le programme de formation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration au Soudan du Sud, ainsi que le programme de promotion de la paix par le commerce du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe dans la région des Grands Lacs. De nombreuses communautés économiques régionales doivent encore élaborer leurs dispositifs de reconstruction et de développement après un conflit et renforcer leurs capacités de mise en œuvre. D'autres problèmes ont été relevés dans la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période 2016-2020, tels que l'absence d'une définition claire des responsabilités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, ainsi que le manque d'échanges réguliers entre les communautés.

2. Création d'un environnement favorable à la paix

66. Pour être efficace, la prévention doit permettre de s'attaquer aux causes profondes des conflits en favorisant un développement socio-économique durable, une bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. L'Union africaine a pris en compte les causes structurelles des conflits dans nombre de ses instruments clefs. S'agissant de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, elle a mis en place l'Architecture africaine de gouvernance, qui comprend le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. L'Agenda 2063 et l'organe chargé de son exécution, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, ont également joué un rôle déterminant dans la résolution des problèmes de développement socioéconomique, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'infrastructure, de l'énergie et des changements climatiques.

67. L'Union africaine a également élaboré le cadre structurel de prévention des conflits à l'échelle du continent, approuvé par le Conseil de paix et de sécurité en 2015, de façon à renforcer ses activités de prévention à long terme. Elle a décrit l'utilisation du cadre et l'élaboration de l'évaluation des vulnérabilités structurelles nationales comme des processus volontaires. Ces nouveaux outils permettront de compléter les mécanismes existants, notamment le Mécanisme africain d'évaluation

par les pairs, et contribueront à réduire la vulnérabilité de certains États membres face aux conflits. Il importe également d'adopter des stratégies tenant compte des risques de conflit, fondées sur l'analyse des conflits, lorsque l'on fait face à un environnement fragile ou à une situation d'après conflit, sur la base du principe consistant à « ne pas nuire ».

68. Au niveau sous-régional, les communautés économiques régionales, piliers de l'Architecture africaine de gouvernance, se sont efforcées de promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a mené plusieurs initiatives visant à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance, et a par exemple adopté en 2004 des Principes et Directives régissant les élections démocratiques. Depuis 2008, la CEDEAO dispose d'un cadre servant à favoriser la prévention, y compris structurelle, des conflits et la sécurité humaine. Dans une étude récente du Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO, il a cependant été noté que l'appui des partenaires de développement se centrait essentiellement sur les activités de prévention opérationnelle des conflits, tels que l'alerte rapide, tandis que les activités de prévention structurelle, telles que l'autonomisation des jeunes et la gestion des ressources naturelles, n'avaient reçu que relativement peu d'appui, voire aucun.

69. Les communautés économiques régionales sont indispensables à la promotion d'un développement durable sans exclusive. Initialement établies pour faciliter l'intégration économique sous-régionale, elles ont mis au point divers instruments à cet effet et jouent un rôle central dans la promotion de la libéralisation du commerce grâce à la création de la Zone de libre-échange continentale. À long terme, les gains d'efficience résultant de la libéralisation du commerce devraient avoir une incidence positive sur l'emploi, notamment chez les jeunes, ce qui contribuera à la réalisation du développement durable et à la création d'un environnement propice à la paix et à la stabilité.

70. L'Union africaine et les communautés économiques régionales ont fait de grands progrès dans l'élaboration de normes et de politiques aux fins de la création de conditions favorables à la paix. Toutefois, l'appropriation et la mise en œuvre de ces politiques et cadres aux niveaux national, sous-régional et régional n'ont pas été suffisamment rapides pour remédier efficacement aux causes profondes des conflits en raison du manque de volonté politique, de l'insuffisance du suivi et de contraintes financières et techniques.

B. Partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales aux fins de la pérennisation de la paix en Afrique

1. Coopération politique

71. La coopération politique entre les communautés économiques régionales, l'Union africaine et l'ONU a permis de résoudre de façon concluante des crises politiques survenues au lendemain d'élections présidentielles, comme cela a été le cas en Guinée en 2015 ou en Gambie en décembre 2016. À ces occasions, l'action de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Organisation s'est avérée être rapide et décisive. La communauté internationale a parlé d'une seule et même voix, publiant notamment des communiqués de presse conjoints. Au Burundi, en 2015, lorsque le Président a annoncé son intention de briguer un troisième mandat, il a été plus difficile de faire progresser la paix en raison de l'absence de consensus politique entre les membres de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine et de l'ONU. À la longue, cela a contribué à prolonger l'état d'instabilité politique et sociale du pays.

72. Les points de vue et les interventions des institutions sous-régionales, régionales et internationales en cas de conflit ne sont pas encore suffisamment coordonnées, cohérentes et complémentaires. Dans le cas de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, les réunions consultatives annuelles entre les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sont donc essentielles car elles permettent aux deux organes de parvenir à une vision partagée des conflits et des défis en Afrique avant que de grandes décisions ne soient prises. Le rôle des trois membres africains non permanents du Conseil de sécurité, qui font connaître la vision, les perspectives et les positions communes de l'Afrique lors des séances du Conseil, n'a d'ailleurs cessé de croître. Les consultations similaires entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pourraient également être améliorées afin de promouvoir la coopération politique, ainsi qu'une coordination plus étroite entre le Fonds pour la consolidation de la paix et le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit. À cet égard, la réunion tenue à Addis-Abeba en octobre 2016 entre les membres de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui a permis d'examiner les moyens de renforcer la coopération, était une étape importante.

73. Il est nécessaire de promouvoir la coopération politique, ce qui exige de renforcer les relations intracontinentales entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales, ainsi qu'entre les communautés mêmes. Par exemple, les relations entre l'Union africaine et les communautés ne sont pas entièrement définies dans le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Comme le souligne la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, il faut davantage encourager le dialogue entre le Conseil de paix et de sécurité et les organes similaires au niveau des communautés économiques régionales. Au niveau sous-régional, bien que le chevauchement des responsabilités entre communautés économiques régionales cause parfois des tensions politiques dans les institutions concernées, il existe de bons exemples de collaboration, comme celle entre la SADC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs aux fins de la pérennisation de la paix en République démocratique du Congo.

74. Enfin, des initiatives régionales en faveur de la paix et de la sécurité ont été mises au point pour affronter les nouvelles menaces régionales, notamment la Force multinationale mixte pour lutter contre Boko Haram, l'équipe spéciale régionale pour éliminer l'Armée de résistance du Seigneur, et la force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel pour combattre l'extrémisme violent et le terrorisme dans la région du Sahel.

2. Coopération institutionnelle

75. La coopération institutionnelle et technique entre l'ONU, l'Union africaine et les communautés économiques régionales, notamment par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, est essentielle pour surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité. Le Bureau fournit en temps voulu, de façon cohérente et coordonnée, des conseils stratégiques, opérationnels et techniques sur la prévention et la médiation ainsi que sur la planification et la gestion des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. La mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est la prochaine étape importante pour renforcer le partenariat stratégique entre les deux organisations. Le Cadre fournit des orientations pour la prise de décisions concertées ainsi que l'élaboration d'une stratégie et de mesures communes visant à prévenir et à gérer les conflits et à s'attaquer à leurs causes profondes.

76. Au niveau sous-régional, l'Organisation a progressivement développé sa coopération institutionnelle avec les communautés économiques régionales dans les domaines de la paix et de la sécurité. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a renforcé son partenariat avec la CEEAC dans le contexte de leur cadre de coopération et plan d'action pour 2017. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et la CEDEAO travaillent actuellement sur un programme conjoint de réforme du secteur de la sécurité et d'appui à la gouvernance, en vue de renforcer les capacités de mise en œuvre et de fournir un appui aux États membres. Le Département des affaires politiques du Secrétariat a consolidé son partenariat avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le cadre d'un dispositif de coopération ainsi qu'avec la SADC, par la création d'un bureau de liaison au secrétariat de la SADC. Les entités des Nations Unies fournissent également un appui aux communautés économiques régionales. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la FAO soutiennent ainsi l'Autorité, le premier pour apporter des solutions régionales au problème des réfugiés somaliens et la deuxième pour renforcer les capacités du mécanisme d'alerte et de réaction rapide aux conflits de l'Autorité. Au niveau mondial, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, en organisant les exposés annuels donnés par les communautés économiques régionales à l'intention des États Membres, offre aux communautés une tribune mondiale de mobilisation.

77. La coopération institutionnelle dans le secteur de la paix et de la sécurité ne saurait suffire, à elle seule, à instaurer une paix pérenne. Par conséquent, il est fondamental de renforcer la coopération institutionnelle dans toute une série de domaines et de faire en sorte qu'elle soit globale, complémentaire, cohérente et coordonnée. Ancré dans l'Agenda 2063, le Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique fournit un cadre global de coopération à l'Organisation et à l'Union africaine par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, ce qui permet au système des Nations Unies de mieux exécuter les programmes d'appui global à l'Union africaine ainsi qu'aux communautés économiques régionales grâce à des mécanismes de coordination sous-régionaux.

3. Coopération financière

78. Les organisations régionales africaines joué un rôle décisif dans la lutte contre les nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, bien qu'elles se soient heurtées à des manques de capacités, y compris d'effectifs, de matériel et de moyens logistiques, et, en particulier, à des contraintes financières. Comme indiqué dans la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, bien que plusieurs décisions aient été prises en vue de la création du Conseil de paix et de sécurité, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux peinent encore à assumer la responsabilité financière de l'Architecture et dépendent fortement de partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment de l'Union européenne, qui apporte son aide au moyen de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

79. Pour surmonter ces difficultés, l'Union africaine a décidé de financer le Fonds pour la paix en imposant une taxe de 0,2 % sur certaines importations destinées aux pays africains, avec pour objectif de doter le Fonds d'environ 400 millions de dollars d'ici à 2020. Cela permettrait à l'Union africaine de respecter l'engagement qu'elle a pris de financer 25 % du coût de ses propres opérations de soutien à la paix.

80. Le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni un appui financier direct à la Commission de l'Union africaine en vue d'aider les observateurs des droits de

l'homme de l'Union déployés au Burundi en mai 2016, ce qui constitue un énorme progrès dans la coopération juridique et financière entre l'ONU et l'Union africaine en matière de prévention des conflits et de relèvement. Ce financement incitatif a pris fin en février 2017 après que l'Union européenne a décidé d'appuyer les observateurs de l'Union africaine au Burundi.

81. L'exemple susmentionné montre que la communauté internationale, et notamment l'ONU, peuvent renforcer leur appui financier pour compléter les efforts déployés par l'Afrique pour pérenniser la paix. En ce qui concerne les opérations de paix, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2320 (2016), s'est déclaré disposé à examiner les options en réponse à la proposition faite par l'Union africaine de financer 25 % du coût de ces opérations d'ici à 2020. Cela contribue réellement à faire avancer les débats sur l'appui aux opérations engagés de longue date entre les deux organisations. Les mises à jour et les propositions demandées par le Conseil ont été présentées par le Secrétaire général en mai 2017 (voir S/2017/454) et par le Président de la Commission de l'Union africaine en juin 2017.

V. Conclusions et recommandations

82. Le rôle des organisations régionales et sous-régionales africaines dans la pérennisation de la paix est devenu plus important que jamais compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité et de la dynamique régionale des conflits en Afrique. La pérennisation de la paix exige des interventions cohérentes, globales et intégrées de la part des États Membres africains, des organisations régionales et sous-régionales et des partenaires internationaux. Afin d'éviter l'éclatement d'un conflit armé, il est indispensable de s'attaquer à ses causes profondes par des mesures de prévention et d'atténuation des risques dans le cadre de l'alerte rapide, en particulier dans les pays fragiles ou sortant d'un conflit.

83. En tant que premiers intervenants, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux ont joué un rôle de plus en plus actif et fondamental dans la lutte contre les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité grâce à la mise en œuvre progressive de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. La communauté internationale doit continuer de renforcer la coopération avec ces acteurs en leur apportant un appui politique, institutionnel et financier accru. Il faudrait pour cela qu'elle adopte une vision audacieuse et qu'elle mette en place des initiatives ambitieuses pour explorer des solutions novatrices et mieux anticiper les besoins du continent.

Pays africains, Union africaine et communautés économiques régionales

84. En vue de pérenniser la paix, il est impératif d'améliorer la prise en charge nationale et de faire en sorte qu'elle associe toutes les parties. Cela suppose que les pays africains renforcent les capacités des infrastructures de paix locales préexistantes et mettent en place des politiques nationales visant à jeter les bases d'une paix pérenne. Cela exige également la pleine participation des partenaires et de tous les groupes de la société, en particulier des femmes et des jeunes, ainsi que d'autres acteurs, notamment des organisations régionales et sous-régionales africaines, aux initiatives de paix, à la vie politique et aux efforts étatiques de pérennisation de la paix.

85. Pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, les pays africains sont encouragés à participer activement aux mécanismes existants tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'évaluation des vulnérabilités structurelles nationales de l'Union africaine. Il est également crucial de s'approprier au niveau national les normes et politiques internationales et régionales, notamment le

Programme 2030 et l'Agenda 2063, et de promouvoir leur application effective. De même, en vue de faire progresser la mise en œuvre des deux programmes, il faut renforcer les liens institutionnels au niveau continental entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Architecture africaine de gouvernance et l'architecture de développement de l'Union africaine, comme le NEPAD et d'autres initiatives régionales.

86. Afin de prévenir les conflits, il est primordial de consolider les liens entre les dispositifs d'alerte rapide et les interventions rapides. L'acte constitutif de l'Union africaine lui permet d'intervenir dans un État membre, même contre la volonté du gouvernement concerné, lorsque des crimes contre l'humanité sont commis. Pour renforcer les systèmes d'alerte rapide, les pays africains et les communautés économiques régionales sont encouragés à développer davantage leurs partenariats avec l'ONU et les organisations de la société civile, y compris les associations de jeunes et de femmes, ainsi qu'avec les organisations confessionnelles et les chefs traditionnels et religieux. Des acteurs clefs au niveau local possèdent souvent des informations de première main sur la manière de s'attaquer aux causes profondes des conflits et d'instaurer la paix et la sécurité.

87. Afin d'établir une vision commune de la pérennisation de la paix dans le pays concerné, les communautés économiques régionales pourraient servir d'interface entre les initiatives nationales et sous-régionales d'une manière qui soit compatible avec un appui continental et international.

88. Pour lutter efficacement contre les menaces transfrontières, en particulier l'extrémisme violent et le terrorisme, les communautés économiques régionales devraient continuer de développer leur coopération politique et institutionnelle. À cette fin, dans sa résolution 2349 (2017), le Conseil de sécurité a encouragé la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du bassin du lac Tchad à renforcer leur collaboration en élaborant une stratégie globale pour s'attaquer aux causes profondes de l'émergence de Boko Haram. Les communautés économiques régionales pourraient également collaborer en vue d'éliminer les causes profondes des conflits au Sahel et dans d'autres régions.

Communauté internationale et système des Nations Unies

89. La communauté internationale, système des Nations Unies inclus, devrait renforcer son appui aux organisations régionales africaines en ce qui concerne les systèmes d'alerte rapide, la prévention des conflits, notamment par la médiation, le relèvement après un conflit, le renforcement des capacités, la résilience et d'autres questions connexes. Un appui technique, comprenant par exemple le partage des informations et la mise à disposition de technologies des communications, devrait être fourni au continent africain aux fins du renforcement des systèmes d'alerte rapide à tous les niveaux. La communauté internationale a souvent négligé de soutenir les activités de prévention des conflits, y compris dans des situations de crise humanitaire.

90. L'ONU doit fournir un appui plus cohérent, global, intégré et coordonné aux organisations régionales africaines, en particulier par la mise en œuvre du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique qu'elle a noué avec l'Union africaine. À cet égard, toutes les entités des Nations Unies sont encouragées à renforcer leurs partenariats et la collaboration aux niveaux national, sous-régional, régional et international par l'intermédiaire des mécanismes existants. Les partenaires de développement qui interviennent dans des pays fragiles ou sortant d'un conflit devraient également intégrer à leurs programmes et stratégies des approches tenant compte des risques de conflit, fondées sur le principe consistant à « ne pas nuire ».

91. Les situations de conflit deviennent plus complexes et tenaces, et la collaboration entre l'Organisation, l'Union africaine et les communautés économiques régionales devrait donc être consolidée pour rendre plus efficaces leurs efforts de prévention. Le rôle des autres parties prenantes, notamment des représentants spéciaux et des envoyés spéciaux du Secrétaire général, devrait également être renforcé. La collaboration entre ces acteurs demeure essentielle pour atteindre un consensus politique.

92. En dépit des avancées enregistrées par l'Union africaine et du renforcement de son partenariat avec l'ONU, notamment financier, ainsi que des efforts louables qu'elle a déployés pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès de pays africains, la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité reste fortement tributaire du soutien de la communauté internationale.

93. L'Organisation des Nations Unies continuera de chercher à établir une vision commune de la pérennisation de la paix en Afrique et de la construction d'un avenir meilleur pour son peuple. Cette vision doit définir clairement les objectifs et le rôle que l'Organisation et l'Union africaine peuvent jouer de manière synergique. Afin d'aider les organisations sous-régionales et régionales africaines à renforcer l'autonomie financière de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'ONU et d'autres partenaires sont invités à élaborer des cadres novateurs pour mobiliser des fonds à long terme et des engagements financiers durables. Les pays africains et les organisations régionales souhaitant mieux mobiliser des ressources intérieures auront besoin de l'appui des institutions financières internationales et régionales.